

# JACQUET METALS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Grant Thornton SAS**

SAS d'Expertise Comptable et de  
Commissariat aux Comptes  
Cité Internationale  
44 quai Charles de Gaulle  
CS 60095 69463 Lyon Cedex 06

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

**JACQUET METALS**  
société anonyme  
7 rue Michel Jacquet  
69800 SAINT-PRIEST

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'assemblée générale de la société JACQUET METALS,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METALS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Evaluation des titres de participation***

#### ***Risque identifié***

Au 31 décembre 2024, la valeur nette des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros et représente environ 19 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

#### ***Notre réponse***

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur,
- corroborer, notamment par des entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation ;

- apprécier la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les business plans préparés par la direction, les performances historiques et au regard de l'environnement économique dans lequel opère le groupe ;
- apprécier, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation, des taux de croissance à l'infini et des taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans le paragraphe « Actifs financiers » de la note 2 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METALS par votre assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet GRANT THORNTON était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 24 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton SAS  
Membre français de Grant  
Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin  
Associée

Lionel Denjean  
Associé

### Compte de résultat

k€	Notes	2024	2023
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>N.4.1</b>	<b>31 534</b>	<b>34 080</b>
Reprises sur amortissements et provisions		275	536
Autres produits	N.4.2	3 093	3 532
Transferts de charges	N.4.2	2 800	3 519
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>37 702</b>	<b>41 667</b>
Achats et charges externes		(31 680)	(31 343)
Impôts, taxes et versements assimilés		(596)	(772)
Salaires et traitements		(2 495)	(4 041)
Charges sociales		(1 251)	(1 548)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 364)	(1 021)
Autres charges		(507)	(503)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>N.4.3</b>	<b>(37 893)</b>	<b>(39 228)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>N.4.3</b>	<b>(192)</b>	<b>2 438</b>
Produits de participations		4 060	21 081
Autres intérêts et produits assimilés		32 600	27 161
Reprises sur provisions et transferts de charges financières		961	776
Différences positives de change		2 939	1 017
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
<b>Produits financiers</b>	<b>N.4.4</b>	<b>40 561</b>	<b>50 035</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 943)	(961)
Intérêts et charges assimilées		(23 065)	(15 581)
Différences négatives de change		(2 163)	(879)
<b>Charges financières</b>	<b>N.4.4</b>	<b>(27 171)</b>	<b>(17 422)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>N.4.4</b>	<b>13 390</b>	<b>32 613</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>13 198</b>	<b>35 052</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		276	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		84	93
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>N.4.5</b>	<b>360</b>	<b>93</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	(5)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(64)	(43)
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>N.4.5</b>	<b>(64)</b>	<b>(48)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>N.4.5</b>	<b>297</b>	<b>45</b>
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	N.4.6, N.4.7, N.4.8	(2 195)	(2 870)
<b>Résultat net</b>		<b>11 300</b>	<b>32 227</b>

## Bilan au 31 décembre

k€				31.12.24	31.12.23
Actif	Notes	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	N.5.1	2 572	2 483	89	81
Immobilisations corporelles	N.5.1	13 316	6 375	6 941	6 746
Immobilisations financières	N.5.1, N.5.2	204 229	12 300	191 929	183 987
<b>Actif immobilisé</b>		<b>220 118</b>	<b>21 158</b>	<b>198 959</b>	<b>190 814</b>
Avances et acomptes versés	N.5.3	6	-	6	17
Créances d'exploitation	N.5.3	11 974	434	11 540	11 040
Créances diverses	N.5.3	278 270	-	278 270	286 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	N.5.4	251 226	-	251 226	249 177
<b>Actif circulant</b>		<b>541 477</b>	<b>434</b>	<b>541 042</b>	<b>546 379</b>
Comptes de régularisation	N.5.5	4 597	-	4 597	3 792
<b>Total Actif</b>		<b>766 191</b>	<b>21 593</b>	<b>744 598</b>	<b>740 986</b>
<b>Passif</b>					
<b>Capitaux propres</b>	<b>N.6.1, N.6.3</b>			<b>213 953</b>	<b>214 974</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>N.6.4</b>			<b>5 181</b>	<b>4 326</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	N.6.5			427 427	422 359
Comptes courants bancaires	N.5.4, N.6.5			16 475	19 421
Autres dettes financières	N.6.5			49 599	48 596
<b>Dettes financières</b>				<b>493 501</b>	<b>490 375</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	N.6.5			9 403	9 364
Dettes fiscales et sociales	N.6.5			2 600	5 044
<b>Dettes d'exploitation</b>				<b>12 003</b>	<b>14 408</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	N.6.5			62	21
Autres dettes diverses	N.6.5			17 123	14 667
<b>Dettes diverses</b>				<b>17 186</b>	<b>14 688</b>
<b>Total dettes</b>				<b>522 689</b>	<b>519 470</b>
Comptes de régularisation	N.6.6			2 775	2 215
<b>Total Passif</b>				<b>744 598</b>	<b>740 986</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Notes annexes aux comptes sociaux de JACQUET METALS SA

### **Note 1. Faits marquants**

Néant.

### **Note 2. Règles et méthodes comptables**

#### **Principes généraux appliqués**

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général mis à jour par le règlement ANC 2020-09.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2024 a une durée de douze mois.

#### **Estimations**

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations de la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des titres de participation ;
- les passifs sociaux ;
- les provisions pour risques et charges.

#### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- de tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- de toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- logiciels : linéaire, entre 1 an et 10 ans ;
- agencements, installations : linéaire, entre 3 ans et 20 ans ;
- matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier : linéaire, entre 1 an et 10 ans.

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

#### **Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

#### **Actifs financiers**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

## Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

## Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non-recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

## Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « Écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

## Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis conformément à la convention collective de la Métallurgie.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2024	2023
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Table de mortalité	INSEE 2017-2019	INSEE 2012-2016
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	Âge d'ouverture des droits	Âge d'ouverture des droits
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
<b>Hypothèses financières</b>		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	3,25 %	3,20 %
Autres régimes	3,25 %	3,20 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge	0,70 % à 4,69 % selon les CSP*, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Taux de rendement des actifs financiers	1,00 %	1,00 %

\* CSP : catégories socioprofessionnelles.

## Autres provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

## Instruments dérivés

La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à sa position financière. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

### **Note 3. Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

### **Note 4. Notes sur le compte de résultat**

#### **N4.1 Chiffre d'affaires**

k€	2024		2023	
France	3 923	12 %	4 215	12 %
Hors France	27 611	88 %	29 864	88 %
<b>Total</b>	<b>31 534</b>	<b>100 %</b>	<b>34 080</b>	<b>100 %</b>

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

#### **N4.2 Autres produits et transferts de charges**

k€	2024	2023
Autres produits	3 093	3 532
Transferts de charges	2 800	3 519
<b>Total</b>	<b>5 893</b>	<b>7 051</b>

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de charges supportées par la Société pour le compte de filiales, dont des loyers de bâtiments loués.

#### **N4.3 Charges et résultat d'exploitation**

k€	2024	2023
Charges d'exploitation	(37 893)	(39 228)
Résultat d'exploitation	(192)	2 438

Les charges d'exploitation s'élèvent à 37,9 millions d'euros contre 39,2 millions d'euros en 2023. Cette variation est principalement due à la diminution des charges de personnel.

Le résultat d'exploitation s'établit à -0,2 million d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2023.

## N4.4 Résultat financier

Le résultat financier (produit) s'établit à 13,4 millions d'euros, contre 32,6 millions d'euros en 2023. Cette variation s'explique principalement par la diminution des dividendes reçus des filiales.

k€	2024	2023
Dividendes reçus des filiales	4 060	21 081
Revenus de placement	18 306	17 572
Revenus de prêts*	18 306	17 572
Reprises de provisions	961	776
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Reprises de provisions pour risques et charges financières	961	776
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Autres	17 233	10 606
Autres produits financiers	14 294	9 588
Gains de change	2 939	1 017
<b>Produits financiers</b>	<b>40 561</b>	<b>50 035</b>
Intérêts et charges assimilées	(23 065)	(15 581)
Pertes de change	(2 163)	(879)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(1 943)	(961)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(1 943)	(961)
<b>Charges financières</b>	<b>(27 171)</b>	<b>(17 422)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13 390</b>	<b>32 613</b>

\* Prêts filiales et intérêts des cashpools.

## N4.5 Résultat exceptionnel

k€	2024	2023
Cessions d'actifs immobilisés	26	8
Cessions de titres	-	-
Autres produits exceptionnels	335	86
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>360</b>	<b>93</b>
Valeur nette comptable des actifs cédés	(18)	-
Valeur nette comptable des titres cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	(46)	(48)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(64)</b>	<b>(48)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>297</b>	<b>45</b>

Les autres charges et produits exceptionnels sont essentiellement constitués des boni / mali sur cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

## N4.6 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2024, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises éligibles du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2020.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à la Société ;
- l'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la

déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;

- les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, de ses perspectives d'évolution et de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette filiale, du fait de son appartenance au Groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

## Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€				2024	2023
	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain / Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
<b>Nature de résultats</b>					
Résultat courant	13 198	(2 395)	6	10 809	31 520
Résultat exceptionnel	297	(15)	-	281	33
Régularisation IS antérieur	-	-	-	-	-
Imputation déficits antérieurs	-	1 330	-	1 330	2 001
Contribution sociale 3,3% de l'IS > 763k€	-	(10)	-	(10)	(33)
Crédits d'impôt	-	76	-	76	113
Incidence IS filiales	-	-	(1 187)	(1 187)	(1 407)
<b>Total</b>	<b>13 495</b>	<b>(1 015)</b>	<b>(1 180)</b>	<b>11 299</b>	<b>32 227</b>

## N4.7 Situation fiscale différée ou latente

k€	Montant en base	Montant de la créance future d'impôt	
	2024	2024	2023
<b>Accroissements d'impôts latents (Passif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	-	-	-
Amortissements dérogatoires	32	8	8
<b>Impôts différés passif (dette future)</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Allègements d'impôts latents (Actif)</b>			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	7 213	1 803	1 486
Déficits reportables fiscalement	-	-	-
<b>Impôts différés actif (créance future)</b>	<b>7 213</b>	<b>1 803</b>	<b>1 486</b>
<b>Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts</b>	<b>7 181</b>	<b>1 795</b>	<b>1 478</b>

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 25 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

## N4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2024	2023
Résultat de l'exercice	11 300	32 227
Impôt sur les bénéfices	(2 195)	(2 870)
Résultat avant impôts	13 495	35 097
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)</b>	<b>13 495</b>	<b>35 097</b>

## Note 5. Notes sur le Bilan - Actif

### N5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.23	Augmentation	Diminution	31.12.24
<b>Valeur brute</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 483</b>	<b>90</b>	<b>-</b>	<b>2 572</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 466</b>	<b>896</b>	<b>(45)</b>	<b>13 316</b>
Titres de participations	151 849	1 228	-	153 077
Créances rattachées aux participations	37 155	19 491	(30 083)	26 563
Actions auto-détenues	4 713	30 107	(12 768)	22 052
Prêts et autres immobilisations financières	2 570	284	317	2 537
<b>Immobilisations financières</b>	<b>196 287</b>	<b>51 110</b>	<b>(43 168)</b>	<b>204 229</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>211 235</b>	<b>52 095</b>	<b>(43 213)</b>	<b>220 117</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 401</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>2 483</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 720</b>	<b>683</b>	<b>(27)</b>	<b>6 376</b>
Titres de participations	12 300	-	-	12 300
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>12 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 300</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>20 421</b>	<b>765</b>	<b>(27)</b>	<b>21 158</b>
<b>Valeurs nettes des immobilisations</b>	<b>190 814</b>			<b>198 959</b>

### N5.2 Immobilisations financières

#### Titres de participation

La valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 141 millions d'euros.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus par la Société	Valeur nette des titres détenus par la Société	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos
JACQUET Holding SARL	France	14 337	45 012	100%	19 695	19 695	-	-	1 724
STAPPERT Deutschland GmbH	Allemagne	8 871	95 493	100%	6 517	6 517	3 970	300 038	15 672
IMS group Holding SAS	France	10 854	102 178	100%	108 581	108 581	-	-	4 833

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments en provenance des comptes sociaux (normes locales) ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a porté sa participation dans sa filiale Jacquet Finland à 100% (valeur nette des titres acquis de 1,3 million d'euros). Auparavant, la Société détenait 78,95% de cette filiale.

## Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 26,6 millions d'euros et correspondent à des prêts et avances consentis par la Société à ses filiales.

## Actions auto-détenues

La variation annuelle des actions auto-détenues est présentée au [SN.6.2](#) du présent chapitre.

## N5.3 Échéancier des créances

k€	Montants bruts au 31.12.24	Montants nets au 31.12.24	Échéances		
			<1 an	1-5 ans	>5 ans
<b>Actif immobilisé</b>					
Créances rattachées à des participations	26 563	26 563	26 563	-	-
Prêts	1	1	-	1	-
Autres immobilisations financières	2 536	2 536	354	1 515	667
<b>Actif circulant</b>					
Avances et acomptes versés	6	6	6	-	-
Créances d'exploitation	11 974	11 540	11 540	-	-
Créances diverses	278 270	278 270	159 852	118 414	5
Charges constatées d'avance	1 998	1 998	1 916	83	-
<b>Total</b>	<b>321 348</b>	<b>320 914</b>	<b>200 230</b>	<b>120 012</b>	<b>671</b>

Les créances rattachées à des participations correspondent essentiellement à des avances aux filiales.

Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (267 millions d'euros dont 118 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

## N5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre la Société et certaines filiales.

La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à la Société et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2024 :

k€	Valeur brute au 31.12.24	Valeur nette au 31.12.24	Valeur nette au 31.12.23
Actions propres affectées aux attributions gratuites d'actions	17	17	52
Disponibilités	251 209	251 209	249 125
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>251 226</b>	<b>251 226</b>	<b>249 177</b>

## N5.5 Comptes de régularisation - Actif

k€	31.12.24	31.12.23
Charges constatées d'avance	1 998	1 940
Charges à répartir sur plusieurs exercices	656	892
Écarts de conversion actif	1 943	961
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>4 597</b>	<b>3 792</b>

## Note 6. Notes sur le Bilan - Passif

### N6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

#### Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 22 016 467 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro représentant un montant total de 33 563 895,42 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est présentée au §N.6.2 du présent chapitre.

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions/ fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>31.12.23</b>	<b>22 497 209</b>	<b>34 297</b>	<b>50 376</b>	<b>3 430</b>	<b>94 613</b>	<b>32 227</b>	<b>32</b>	<b>214 975</b>
Affectation du résultat	-	-	-	-	32 227	(32 227)	-	-
Distributions	-	-	-	-	(4 391)	-	-	(4 391)
Réduction de capital	(480 742)	(733)	(7 123)	(73)	-	-	-	(7 929)
Variation provision pour pensions	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat 2024	-	-	-	-	-	11 300	-	11 300
<b>31.12.24</b>	<b>22 016 467</b>	<b>33 564</b>	<b>43 252</b>	<b>3 356</b>	<b>122 449</b>	<b>11 300</b>	<b>32</b>	<b>213 953</b>

#### Autres réserves et report à nouveau

Le poste des « autres réserves et report à nouveau (RAN) » inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

#### Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires.

	31.12.23	Dotation	Reprise	31.12.24
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	-	-	32
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32</b>

### N6.2 Opérations afférentes aux titres de la Société

#### Contrat de liquidité

Au 31 décembre 2024, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 0,5 million d'euros de liquidité et de 13 686 titres pour une valeur de marché de 0,2 million d'euros.

#### Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 28 juin 2024 a autorisé, dans sa vingt-deuxième résolution, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat »).

Au cours de l'année 2024, la Société a racheté 1 921 808 actions JACQUET METALS.

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 1 438 806 actions représentant 6,4 % du capital pour une valeur nette comptable de 22 millions d'euros :

- 1 099 630 actions pour conservation et remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 16,8 millions d'euros ;
- 324 490 actions en vue de leur annulation ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 5 millions d'euros ;
- 13 686 actions dans le cadre du contrat de liquidité ; elles sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,2 million d'euros ;
- 1 000 actions en vue de leur attribution aux mandataires sociaux ou aux salariés ; elles sont comptabilisées en « trésorerie » pour une valeur nette comptable de 0,02 million d'euros.

	Nombres d'actions			k€			
	31.12.23	Augmen- tation	Diminution / Attribution	31.12.24	Coût d'entrée	Provision au 31.12.24	Valeur nette au 31.12.24
Actions affectées aux programmes de rachat	280 138	1 624 724	480 742	1 424 120	21 822	-	21 822
Actions affectées aux attributions gratuites d'actions	3 500		2 500	1 000	17	-	17
<b>Actions affectées</b>	<b>283 638</b>	<b>1 624 724</b>	<b>483 242</b>	<b>1 425 120</b>	<b>21 839</b>	<b>-</b>	<b>21 839</b>
Actions du compte de liquidité	9 835	297 084	293 233	13 686	229	-	229
<b>Actions non affectées</b>	<b>9 835</b>	<b>297 084</b>	<b>293 233</b>	<b>13 686</b>	<b>229</b>	<b>-</b>	<b>229</b>
<b>Total</b>	<b>293 473</b>	<b>1 921 808</b>	<b>776 475</b>	<b>1 438 806</b>	<b>22 068</b>	<b>-</b>	<b>22 068</b>

## Annulation d'actions auto-détenues

L'Assemblée générale du 28 juin 2024 a autorisé, dans sa quarante-et-unième résolution, le Conseil d'administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par ladite Assemblée générale dans sa vingt-deuxième résolution et à réduire le capital à due concurrence.

En 2024, le Conseil d'administration a annulé 480 742 actions. À l'issue de cette annulation, le capital social de la Société est composé de 22 016 467 actions.

## Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

## N6.3 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.23	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.24
Provisions pour pertes de change	961	1 943	961	-	1 943
<b>Provisions pour risques</b>	<b>961</b>	<b>1 943</b>	<b>961</b>	<b>-</b>	<b>1 943</b>
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires*	2 772	148	275	-	2 645
Autres provisions pour charges	593	-	-	-	593
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 365</b>	<b>148</b>	<b>275</b>	<b>-</b>	<b>3 238</b>
<b>Total</b>	<b>4 326</b>	<b>2 091</b>	<b>1 236</b>	<b>-</b>	<b>5 181</b>
Dont exploitation		148	275	-	
Dont financier		1 943	961	-	
Dont exceptionnel		-	-	-	

\* Au 31 décembre 2024, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 2 645 milliers d'euros dont 2 278 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 358 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 9 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

## N6.4 Échéancier des dettes

k€	Montant au 31.12.24	Échéances		
		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	427 427	45 346	335 751	46 330
Comptes courants bancaires	16 475	16 475	-	-
Autres dettes financières	49 599	49 168	-	431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 403	9 403	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 600	2 600	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	62	62	-	-
Autres dettes diverses	17 123	17 123	-	-
<b>Total</b>	<b>522 689</b>	<b>140 177</b>	<b>335 751</b>	<b>46 761</b>

## N6.5 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.24	31.12.23
Produits constatés d'avance	609	233
Écarts de conversion passif	2 166	1 983
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>2 775</b>	<b>2 215</b>

## Note 7. Autres informations

### N7.1 Effectifs à la clôture

Équivalents temps plein	31.12.24	31.12.23
Cadres	14	12
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

### N7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2024 se sont élevés à 1 616 milliers d'euros contre 2 176 milliers d'euros en 2023.

Les rémunérations nettes versées aux administrateurs non dirigeants de JACQUET METALS SA, se sont élevés à 107 milliers d'euros en 2024 contre 121 milliers d'euros en 2023.

### Opérations conclues entre JACQUET METALS SA et des sociétés contrôlées par ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2024 HT	Loyers 2023 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	736	694
	Villepinte - France	238	225
SCI Cité 44	Lyon - France	660	546
SCI de Migennes	Migennes - France	112	259

### Prêts et garanties accordées aux dirigeants

Néant.

### N7.3 Engagements financiers

#### Engagements donnés par la Société à des établissements bancaires finançant les filiales

Les engagements donnés par la Société présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

k€	2024	2023
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	65 145	74 541
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>65 145</b>	<b>74 541</b>

#### Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2024	2023
Garanties autonomes	3 000	6 953
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>3 000</b>	<b>6 953</b>
Dont à moins de 1 an	3 000	6 953
Dont de 1 à 5 ans	-	-
Dont à + de 5 ans	-	-

## Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2024			2023		
	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible	Montant accordé	Montant utilisé	Montant disponible
Schuldscheindarlehen	218 000	218 000	-	220 000	220 000	-
Crédit syndiqué revolving	160 000	-	160 000	160 000	-	160 000
Prêts Participatifs Relance	95 000	95 000	-	95 000	95 000	-
Autres crédits	234 805	128 288	106 517	222 117	124 159	97 958
Intérêts courus	2 614	2 614	-	2 620	2 620	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>710 419</b>	<b>443 902</b>	<b>266 517</b>	<b>699 737</b>	<b>441 779</b>	<b>257 958</b>

## Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale. Pour couvrir ce risque la Société contracte des emprunts en monnaie locale.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société a souscrit à des contrats d'achat de Dollars américains pour 0,4 million d'euros ainsi qu'à des contrats de vente de Livres Sterling pour 0,2 million d'euros.

## Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2024, la Société n'a souscrit aucun nouveau contrat de couverture de taux.

## N7.4 Informations concernant les entreprises liées

k€	31.12.24
Participations	153 077
Créances rattachées à des participations	26 563
<b>Total immobilisations</b>	<b>179 640</b>
Créances d'exploitation	11 311
Créances diverses	276 152
<b>Total créances</b>	<b>287 464</b>
Emprunts et dettes financières divers	49 544
Dettes fournisseurs	6 692
Dettes diverses	611
<b>Total dettes</b>	<b>56 848</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>20 953</b>
Produits de participation	4 060
Autres intérêts et produits assimilés	18 534
Dotations provision sur titres de participation	-
Intérêts et charges assimilés	(1 641)

## N7.5 Obligations associées aux principaux financements

**Au 31 décembre 2024, les obligations associées aux financements sont respectées.**

	Crédit syndiqué revolving 2027	Schuldscheindarlehen 2026	Schuldscheindarlehen 2029	Prêts participatifs Relance
Date de signature	juillet 2023	juillet 2021	février 2024	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023
Date d'échéance	juillet 2027	juillet 2026	février 2029	4 <sup>ème</sup> trimestre 2031
Montant	160 millions d'euros (non utilisé au 31 décembre 2024)	146 millions d'euros (entièrement utilisé)*	72 millions d'euros (entièrement utilisé)	95 millions d'euros (entièrement utilisé)
Amortissement	n.a.	<i>in fine</i>		Différé de 4 ans et 3 mois puis amortissement trimestriel
Garantie	Néant			
Clause de changement de contrôle	JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de JACQUET METALS SA			
Principales obligations	- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, <b>ou</b> - levier inférieur à 2	ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %		- ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 100 %, <b>ou</b> - levier inférieur à 2

\* 46 millions d'euros ont été remboursés fin janvier 2025.

n.a. : Non applicable